

Communiqué de presse



Dijon, le 28/06/2022

L'Urssaf Bourgogne, partenaire de la défense nationale

Hier lundi 27 juin, l'Urssaf et le Ministère des Armées ont signé une convention destinée à faciliter l'engagement citoyen des collaboratrices et collaborateurs de l'organisme au sein de la réserve opérationnelle.

Cette convention de soutien à la politique de la réserve militaire engage l'organisme au-delà des strictes obligations législatives. Elle permet ainsi de faciliter l'intégration des salariés au sein de la Garde nationale, qui rassemble depuis 2016 les réservistes des différentes forces armées. Elle étend également le nombre de jours annuels de périodes de réserve pendant lesquelles les salariés-réservistes pourront remplir leurs obligations militaires.

À ce titre, la convention s'inscrit pleinement dans la politique de responsabilité sociétale déployée par l'Urssaf Bourgogne depuis plusieurs années.

La convention a été signée lundi 27 juin au siège dijonnais de l'Urssaf Bourgogne par le Colonel (H) Alain Desgranges, Correspondant Réserve Entreprise Défense de Côte-d'Or, et Lionel Matz, Directeur de l'Urssaf Bourgogne, en présence du colonel Guillou, Officier Adjoint Commandement de la Région de Gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté, et du Lieutenant-colonel Royal, Délégué militaire départemental adjoint de la Côte-d'Or.

À travers la signature de cette convention, l'Urssaf Bourgogne rejoint les entreprises auxquelles l'engagement citoyen à soutenir la réserve opérationnelle octroie la qualité de « Partenaire de la défense nationale ».

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,9 milliards d'euros encaissés auprès de 10,7 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Chiffres Bourgogne : 5,1 Mds € collectés en 2021

164 316 cotisants

288 salariés